



Vélos électriques, une aide financière proposée par la région.

Comment obtenir une aide pour un vélo électrique ? Quelles sont les primes au niveau local et national ?

Plusieurs aides existent pour vous aider à investir dans un vélo à assistance électrique.

A ce jour, la ville ne propose pas de subvention pour l'achat d'un vélo. Néanmoins, Île-de-France Mobilités accorde aux Franciliens une aide pouvant aller jusqu'à 600 euros, pour les vélos achetés après le 1er décembre 2019.

2 types de vélo électrique sont éligibles :

- **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)
- **Vélo cargo avec assistance électrique neuf** : 50% du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)

Certains accessoires de sécurité (panier, casque, antivol) sont également éligibles et rentrent dans le calcul de l'aide proposée, s'ils figurent sur la même facture que le vélo.

1 vélo non électrique est également éligible :

- **Vélo cargo sans assistance électrique + accessoires de sécurité** : 50% maximum du prix TTC, aide plafonnée à 500 € (éventuelle aide locale comprise, pour les non-Trappistes)

[Faire une demande en ligne](#)

Une aide pour faire réparer son vélo

Depuis le 11 mai 2020, les propriétaires de vélos peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide financière de 50 euros pour faire réparer leur vélo. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du déconfinement progressif lié à l'épidémie de Covid-19. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre chez un [réparateur agréé](#). Si la facture s'élève à moins de 50 euros, le professionnel sera directement payé par l'État. Si la facture dépasse les 50 euros, vous n'aurez que le reste à charge à payer.

Un service de location proposé par la communauté d'agglomération

Saint-Quentin-en-Yvelines propose également un service de location de vélo appelé Vélostation.

Exploité par Vélogik, il vous permet des locations pour 1 jour ou 1 mois sur tout type de vélo : **vélo standard, vélo pliant, vélo électrique** (VAE) .

[En savoir plus.](#)

Document(s)

[Attestation de non versement d'aide de la ville](#)

Liens utiles

[Toutes les informations sur le site de la région Île-de-France](#)
[Plus d'informations sur Vélostation](#)